



22 juillet 2016

Campagne d'information concernant la déclaration obligatoire de ruches 2016

La déclaration de ruches représente un enjeu pour la politique sanitaire en faveur de l'apiculture. Par ailleurs, elle revêt depuis cette année une importance nouvelle pour la filière apicole française, puisque le nombre total de colonies d'abeilles déclarées en France durant la période 1^{er} septembre – 31 décembre est désormais transmis à la Commission européenne à l'issue de la campagne de déclaration. L'enveloppe européenne dédiée à l'apiculture dans le cadre du programme apicole européen est ainsi partagé entre chacun des Etats Membres au prorata du nombre de colonies déclaré par chacun des pays (environ 3,5 millions d'euros / an pour la France).

Vous voudrez bien trouver en pièce jointe une affiche réalisée par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI) destinée à inciter les apiculteurs à réaliser la déclaration obligatoire de ruches 2016 entre le 1^{er} septembre et 31 décembre. Cette affiche a été élaborée en collaboration avec les organisations apicoles.

Nous vous invitons à relayer cette information en diffusant cette affiche le plus largement possible.